

Echafaudage sur taquets d'échelle

Encore régulièrement utilisés sur des **petits chantiers**, vous avez l'occasion d'observer des **échafaudages** d'un genre particulier. Il s'agit d'échafaudages sur taquets d'échelle. Une plateforme sécurisée est posée sur plusieurs échelles comme vous pouvez le voir sur le dessin ci-dessous.



En raison des risques potentiels importants de chute qu'engendre l'utilisation de cet équipement, ce type d'échafaudage **est-il encore autorisé ?**

Une **note officielle** présentée sur le site du **service public fédéral de l'emploi et du travail** répond à cette question.

En règle générale, cette **technique est interdite**.

Cette interdiction peut faire l'objet d'une **dérogation** pour les tâches qui ne permettent pas l'utilisation d'un autre type d'équipement de travail en hauteur.

De **nombreuses conditions** sont alors **imposées** :

- **analyse des risques** spécifiques,
- **conception de l'échafaudage** basée sur une **note de calcul** de résistance et de stabilité signée par une personne compétente,
- **plan de montage et de démontage** détaillé de l'échafaudage,
- **document** décrivant les **conditions ergonomiques** concernant l'échafaudage à taquets (montage, accès),
- **attestation du fabricant des échelles** que les échelles sont conçues pour être utilisées pour un échafaudage à taquets,
- **document** prouvant que lors du **montage et du démontage**, les **échelles** sont utilisées de façon à permettre aux travailleurs de disposer à tout moment d'une prise et d'un appui sûrs, tout en limitant la manutention manuelle à des charges légères.
- preuve de la **formation spécifique** des personnes qui montent, utilisent et démontent ce type d'échafaudage
- après son montage, **réception de l'échafaudage** par la personne qui a signé la note de calcul.
- **l'ensemble des documents** cités ci-dessus doivent être disponibles sur le lieu où est installé l'échafaudage,
- Enfin, **l'employeur** doit **s'assurer** que toutes ces conditions sont respectées

Pour résumé, une très **longue liste d'obligations techniques et administratives** qui rendent l'utilisation d'un échafaudage sur taquets d'échelle extrêmement difficile.

Plus de détails sur le site du service public fédéral de l'emploi et du travail :

<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=625>

Pour toute information complémentaire, contactez-nous www.qualibel.com

Stephan VANRYKEL, Ing ISI Gramme, Qualibel s.a.